Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée RES-EC-103,
définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur.

A/ RES-EC-103 (v. A14.1) : Mise en place d'un système de variation de la puissance en éclairage extérieur.

*Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis) : ……
Date de preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture) : ……
Référence de la facture : ……
*Adresse des travaux (périmètre précis de réalisation de l'opération): ……
Complément d'adresse : ……
*Code postal : ……
*Ville : ……

Caractéristiques de l'éclairage extérieur :

* La mise en place du système de variation de puissance intervient sur un éclairage extérieur public (autoroutier, routier, urbain, d'ambiances urbaines) ou privé (voiries, parkings, parcs) existant depuis plus de 2 ans, à l'exclusion de l'illumination de mise en valeur des sites et de l'éclairage des terrains de sport : ◻ OUI ◻ NON

*Puissance installée de l'éclairage régulé (en W): ……
NB : La puissance installée est égale à la somme des puissances nominales des lampes et des auxiliaires associés.

Caractéristiques du système de régulation :
A ne remplir que si les marque et référence de l'équipement ne sont pas mentionnées sur la preuve de réalisation de l'opération :
*Marque : ……
*Référence : ……
NB : Sont éligibles à cette action les ballasts électroniques permettant une gradation ou les systèmes qui assurent cette fonction.